

Les Confréries de Bratislava à la Fin du Moyen Age d'Après les Sources Testamentaires

MARIE-MADELEINE DE CEVINS

Few records of confraternities survive in Hungary. By examining testamentary records in Bratislava, one of medieval Hungary's major cities, we can investigate the question of whether this dearth results from the loss of sources, or whether there were simply far fewer confraternities in Hungary than in western Europe. Only two sources related directly to particular confraternities survive from the city, but evidence from wills reveals a total of two dozen active in Bratislava, mainly in the late fifteenth and early sixteenth centuries. These confraternities were about equally divided between those organized around a saint or devotion (10), and those organized by trade (14).

The most frequently cited and probably the largest were the confraternities of Our Lady and Saint Sebastian, followed by the Mother of Mercy, Corpus Christi (by far the oldest and best documented), and Saint Nicholas. These large confraternities probably averaged about a hundred members at the end of the fifteenth century, a fairly modest number by comparison to those in western European cities. The Confraternity of Corpus Christi is the only association whose statutes survive, along with some membership lists. This evidence provides some insight into its organization, finances, religious and charitable activities. Its membership included many members of the civic elite, while the other confraternities appear to have been more heterogeneous.

About a third of the wills studied included a donation to a confraternity, suggesting that even non-members made donations. These donations appeared alongside other religious donations, and were primarily directed towards the devotional rather than the trade associations, suggesting that the confraternities were seen to provide spiritual benefits. In general, Bratislava's confraternities were similar to those of other European cities. While the evidence from wills still leaves many gaps in our knowledge of Bratislava's confraternities, it does demonstrate that there is still much that can be discovered about confraternities in Hungary.

Parmi les nombreuses questions que posent les confréries du royaume de Hongrie au Moyen Age (recrutement, gestion matérielle, activités culturelles et caritatives), la plus préoccupante est certainement celle de leur nombre même. Alors que dans les villes occidentales on a pu mettre en évidence le fait que les confréries, par leur foisonnement et leur implantation dans l'espace urbain, fonctionnaient en véritable réseau, à l'instar des paroisses ou des couvents mendiants qui les abritaient,¹ cela ne semble pas avoir été le cas en Hongrie. La ville de Sopron (en Transdanubie), concentrait suffisamment d'associations de laïcs à caractère reli-

1 C. Vincent, *Les confréries médiévales dans le royaume de France* (Paris, 1994), pp. 42–43. Faute de place, je ne mentionnerai ici qu'une seule monographie récente, dont les cartes illustrent particulièrement bien comment les confréries se répartissaient dans l'espace urbain : J.-M. Matz, "Les confréries dans le diocèse d'Angers (v. 1350–v. 1560)" *Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest* 98:4 (1991), pp. 347–372.

gieux pour y parvenir,² de même que Prešov (aujourd'hui en Slovaquie);³ mais le fait n'est pas assuré pour les autres villes hongroises, y compris Buda (pourtant parmi les villes les plus peuplées du royaume, et résidence royale à partir de la fin du 14^e siècle).⁴ Si l'on s'en tient aux confréries mentionnées par les sources, le nombre de confréries par ville apparaît incroyablement faible dans le royaume magyar jusqu'au tournant des 15^e et 16^e siècles (rarement plus de deux ou trois confréries de dévotion par localité), même rapporté au total des habitants;⁵ il progresse ensuite sensiblement jusque dans les années 1520,⁶ alors même que les villes sombraient dans une crise économique et démographique sans précédent. N'y a-t-il là que l'effet des énormes pertes subies par la documentation médiévale hongroise? Ou faut-il chercher une explication du côté du fonctionnement de ces associations, en examinant de plus près le rôle qu'elles jouaient dans la vie religieuse et sociale des citadins?

A divers titres, l'exemple de Bratislava (Presbourg, *Pozsony* en hongrois) m'a paru susceptible de fournir des éléments de réponse à cette interrogation. Dans cette ville, qui comptait parmi les plus peuplées et dynamiques du royaume de Hongrie à la fin du Moyen Age, l'historiographie ancienne (non renouvelée) n'a trouvé la trace que de deux associations de dévotion avant 1490, la confrérie du Saint-Sacrement et la confrérie Notre-Dame (du couvent franciscain),⁷ auxquelles six autres seraient venues se joindre de la dernière décennie du 15^e siècle à la victoire turque de Mohács en 1526.⁸ Par ailleurs, Bratislava a la chance de disposer d'une documentation abondante (comparativement à la plupart des villes hongroises) et insuffisamment exploitée, en particulier en ce qui concerne les testaments.

-
- 2 Elle abritait une bonne dizaine de confréries de dévotion et au moins une demi-douzaine de confréries de métier au début du 16^e siècle. J. Hazi, *Sopron középkori egyháztörténete* [Histoire ecclésiastique de Sopron] (Sopron, 1939), pp. 287–304.
 - 3 L. Pasztor, *A magyarság vallásos élete a Jagellók korában* [La vie religieuse des Hongrois à l'époque des Jagellon] (Budapest, 1941), p. 39.
 - 4 On y a repéré l'existence d'une confrérie du Saint-Sacrement et d'une confrérie des bouchers, mais aucun document n'a subsisté sur les autres associations de laïcs de cette ville. A. Kubinyi, dans L. Gerevich (dir.), *Budapest története* [Histoire de Budapest] (Budapest, 1975), t. 2, p. 71.
 - 5 M.-M. de Cevins, *L'Eglise dans les villes hongroises aux XIV^e et XV^e siècles*, Thèse de Doctorat de l'Université de Paris-Sorbonne (inédate), 1995, t. 1, pp. 291–292.
 - 6 En l'absence d'inventaire exhaustif des créations confraternelles permettant de quantifier cet essor, voir les exemples cités dans Pasztor, *A magyarság*, pp. 22–39.
 - 7 Il existait (au moins) une autre confrérie de vocable marial à Bratislava. Voir *infra*.
 - 8 Les confréries de Bratislava n'ont fait l'objet d'aucune recherche spécifique. Dans sa monumentale *Histoire de la ville de Bratislava*, Tivadar Ortway expose en détails les données documentaires concernant la confrérie du Saint-Sacrement, mais ne consacre que quelques lignes aux autres associations: T. Ortway, *Pozsony város története* [Histoire de la ville de Bratislava], t. 2, vol. 4 (Pozsony, 1903), pp. 399–411, 414 et 507–508.

Sources utilisées

Les testaments ne sont pas les documents les plus instructifs pour l'histoire des confréries, on le sait; mais, en l'absence de sources internes, ils peuvent être d'un grand secours. Or c'est précisément le cas pour Bratislava: elle ne dispose que de très peu de textes (sans même parler des sources iconographiques, inexistantes ou mal identifiées) se rapportant directement aux confréries médiévales—les statuts fondateurs de la confrérie du Saint-Sacrement dans leur version révisée de 1447,⁹ quelques lettres d'indulgences—, les autres règlements et à peu près tous les registres internes (livres de membres¹⁰ et de comptes) ayant disparu.

Les Archives Municipales de Bratislava (Archiv Mesta Bratislavy) conservent, sous le nom de *Protocollum Testamentorum*, un fonds constitué de sources testamentaires, dont le premier volume contient 826 testaments différents, le plus ancien datant du début du 15^e siècle (entre 1409 et 1422) et le plus tardif, de 1529. C'est sur ces documents (inédits à ce jour)¹¹ et très partiellement exploités que s'appuient les développements qui suivent.¹² Certes, en Hongrie comme ailleurs, les testaments doivent être maniés avec précaution. Ils ne sont nullement représentatifs de l'ensemble de la population d'une ville—la majorité des habitants des villes médiévales mourait sans testament—¹³ ni même d'un groupe social aux contours nettement définis.¹⁴ En outre, leurs auteurs devaient respecter certaines règles, formulées par écrit dans les codes de droit urbain (à Bratislava comme à

-
- 9 Tivadar Ortvy en donne le contenu et cite en note le document *in extenso*, dans *Pozsony*, t. 2, vol. 4, pp. 400–407.
 - 10 Seules ont survécu quelques listes (incomplètes) de membres pour la confrérie du Saint-Sacrement. Ortvy, *Pozsony*, t. 2, vol. 4, p. 409.
 - 11 Je remercie ici Katalin Szende de m'avoir communiqué la transcription de ces documents. Ils seront indiqués dans le présent article par P.T., suivi du numéro du feuillet dans le registre manuscrit, puis de la mention r. pour *recto*, ou v. pour *verso*.
 - 12 Tivadar Ortvy y a puisé de nombreux éléments de son *Histoire de Bratislava*, mais isolément, sans approche quantitative. Katalin Szende a commencé à les étudier dans une perspective à la fois démographique, sociale et économique, avec des méthodes statistiques et une approche comparative. On peut lire ses premiers résultats dans K. Szende, "Families in Testaments. Some aspects of demography and inheritance customs in a Late Medieval Hungarian town," *Medium Aevum Quotidianum* 35 (Krems, 1996), *Otium* 3:1–2 (1995), p. 108.
 - 13 Pour Bratislava, la proportion de testateurs des deux générations ayant vécu dans cette ville des années 1420 à 1485 ne dépassait pas 7,2%. Szende, "Families" p. 109.
 - 14 Les enquêtes menées à Bratislava et Sopron par Katalin Szende ont montré que, contrairement à une idée reçue, il ne s'agissait pas seulement des plus riches des citadins (même s'ils sont plus nombreux à tester que les petits contribuables). Un cinquième des 430 testaments de Bratislava datés de 1420 à 1485 provient de membres du corps de ville, proportion très inférieure à celle d'autres villes de la Chrétienté latine (comme Constance). Certaines catégories de la population urbaine y sont beaucoup plus représentées que dans la réalité (en particulier les éléments les plus mobiles, et les plus instruits, c'est-à-dire les marchands, les notaires, les clercs et les artisans), tandis que d'autres (les indigents mais aussi les vigneron) y figurent en proportion très faible. Szende, "Families" p. 109.

Buda,¹⁵ et de manière générale dans l'ensemble des villes libres royales, selon le *ius tavernicalis*.¹⁶ Si le contenu des testaments montre que ces normes n'étaient pas toujours respectées à la lettre,¹⁷ elles fournissent au moins un cadre général que l'on ne saurait négliger, d'autant qu'elles concernaient non seulement les droits des héritiers, mais aussi la part revenant à l'Eglise.¹⁸

Contexte local

Bratislava regroupait entre 4.500 et 5.000 habitants au 15^e et au début du 16^e siècle (avec un maximum d'environ 5.300 habitants vers 1450, suivi d'un net recul démographique),¹⁹ en majorité d'origine et de langue allemandes. Elle constituait le centre économique le plus important de Hongrie du Nord et de l'Ouest (avant Sopron). Ville royale libre dotée de privilèges économiques dès 1297, elle connut un essor spectaculaire à partir de l'époque angevine. L'acquisition du droit d'étape en 1402 en fit un carrefour commercial majeur sur l'axe routier menant de Vienne à Buda (par le Danube), donc sur la voie qui reliait les villes d'Allemagne méridionale (notamment Nüremberg) et Buda, par l'Autriche. Intégrée au groupe des sept "villes du Trésor" dès les années 1430, elle n'avait presque plus d'activités agricoles au 15^e siècle, ce qui la conduisit (pour assurer son approvisionnement) à acquérir les villages des alentours, jadis aux mains des familles dirigeant la ville (au 14^e siècle).²⁰ Les artisans représentaient environ le quart des contribuables au début du 15^e siècle,²¹ (comme dans la plupart des villes hongroises) et les viticulteurs étaient très nombreux. Les membres des métiers les plus prospères au 15^e siècle (bouchers, cordonniers, meuniers et tanneurs) se

15 J. Kiraly, *Pozsony város joga a középkorban* [Le droit urbain de Presbourg au Moyen Age] (Budapest, 1903). K. Mollay, (éd.), *Das Ofner Stadtrecht. Eine deutschsprachige Rechtssammlung des 15. Jahrhunderts* (Budapest-Weimar, 1959), par. 315.

16 Publié par G. Kovachich (éd.), *Codex authenticus iuris tavernicalis* (Buda, 1803), chap. CXXIII, CXXIV, CXXXIII, CXL.

17 On a pu observer par exemple que les testateurs de Bratislava ne se conformaient que partiellement aux dispositions du code urbain privilégiant la famille élargie (selon la coutume hongroise) par rapport à la famille nucléaire. Szende, "Families" p. 120.

18 Les autorités urbaines entendaient ainsi éviter tout détournement ou fraude pouvant être dommageable aux établissements bénéficiaires. D'où le décret pris en 1418 par le conseil de ville de Sopron ordonnant que les testaments devaient lui être soumis au plus tard un mois après le décès, "afin que Dieu, les établissements ecclésiastiques et les pauvres ne soient pas lésés." K. Szende, "A soproni későközépkori végrendeletek egyház-és tárgytörténeti tanulságai" *Soproni Szemle* (1990/3), p. 268.

19 Elle comptait entre 4300 et 4800 habitants en 1434, entre 5100 et 5600 en 1452, puis entre 4200 et 4700 habitants en 1503. J. Szücs, *Városok és kézművesség a XV. Századi Magyarországon* [Les villes et l'artisanat dans la Hongrie du XVe siècle] (Budapest, 1955), p. 41. Bratislava se situait donc parmi les grandes villes du royaume, juste après le groupe des très grandes villes, celles qui regroupaient de 7 à 10 ou 12 000 habitants (Buda, Kassa, Pest et Szeged).

20 Szücs, *Városok*, pp. 21–35.

21 Szücs, *Városok*, p. 47.

lancèrent peu à peu dans le grand commerce, au point de réussir à entrer progressivement dans le patriciat local.²²

Sur le plan ecclésiastique, Bratislava abritait alors trois églises paroissiales, dont le desservant était élu par la communauté des paroissiens depuis 1302: la collégiale Saint-Martin-Saint-Sauveur, dont l'église remonte au 11^e siècle, et, en dehors des remparts, les églises Saint-Laurent et Saint-Michel dont le curé est mentionné pour la première fois (respectivement) en 1311 et 1325. Un couvent franciscain, placé sous le patronage de Notre-Dame, y est mentionné dès 1278 et fut reconstruit en 1297, date à laquelle un couvent de Clarisses s'installa dans les murs d'un ancien couvent de moniales cisterciennes. Parmi les édifices les plus importants, citons enfin la chapelle Sainte-Catherine, dépendant de l'abbaye cistercienne d'Heiligenkreuz, construite entre 1311 et 1325.²³ Les établissements ecclésiastiques de la ville y jouaient un rôle économique majeur, en tant que créancier de la municipalité: entre 1435 et 1512, ils lui auraient prêté au total plus de 35.000 florins d'or,²⁴ et vers 1439, rentes perpétuelles et prêts à intérêts aux citoyens et au corps de ville leur rapportaient environ 1.200 florins par an (en nature et en argent)!²⁵ Afin d'endiguer la diminution des biens imposables dans la ville, les autorités urbaines décidèrent avant le milieu du 15^e siècle d'interdire les fondations perpétuelles associées à des biens fonciers situés *intra muros*.²⁶

Je commencerai mon analyse par une description du réseau des confréries de la ville, l'apport des testaments étant capital de ce point de vue (nombre, taille, vocable, répartition, évolution chronologique). J'indiquerai ensuite quels renseignements complémentaires ils fournissent sur le fonctionnement de ces confréries (organisation interne, ressources, activités et vie associative), de même que sur leur rayonnement dans la société urbaine (recrutement et degré de popularité).

1. Le réseau des confréries de Bratislava

Nombre des confréries de Bratislava et évolution chronologique

La plus ancienne association confraternelle de Bratislava mentionnée par la documentation est la confrérie du Saint-Sacrement : la *confraternitas* (ou *cecha*)

22 Sur l'histoire générale de la ville de Bratislava à la fin du Moyen Age, voir Ortvy, Pozsony; V. Horvath, D. Lehotska, J. Pleva (dir.), *Dejiny Bratislavy* (Bratislava, 1978); plus récemment encore, H. Stoob, "Pressburg und das Städtewesen im europäischen Südosten vor der Türkenzeit", dans *Westmitteleuropa – Ostmitteleuropa. Festschrift für Ferdinand Seibt zum 65. Geburtstag* (München 1992), pp. 319–330.

23 Ortvy, Pozsony, t. 2, vol.4, *passim*.

24 F. Kovats, *A pozsonyi városgazdaság a középkor végén* [L'économie urbaine de Pozsony à la fin du Moyen Age] (Pozsony, 1918), p. 17.

25 F. Kovats, "Egyház és városgazdaság a középkorban" [Eglise et économie urbaine au Moyen Age], dans *Szegedi M. Kir. Ferencz József-Tudomány egyetem 1930/31 működéséről szóló beszámoló* (Szeged, 1934), p. 9.

26 F. Kovats, "Egyház" p. 8. En conséquence de quoi les donations aux établissements ecclésiastiques se firent principalement en argent, mobilier ou objets précieux à partir du milieu du 15^e siècle. *Ibid.* p. 12.

corporis Christi sacratissimi ou *Bruederschaft Goczleichnams zech* apparaît dans les tout premiers testaments conservés, en 1433.²⁷ Surtout, dès 1349, sa fondation est mentionnée dans un document municipal;²⁸ ce qui en fait la plus précoce confrérie non sacerdotale attestée pour la Hongrie médiévale.²⁹ Bratislava semble donc avoir été l'une des premières villes hongroises à prendre part au mouvement confraternel.³⁰

Faute de documents antérieurs aux testaments du *Protocollum*, la date réelle de création des autres confréries demeure souvent obscure. Celle qui apparaît en second (dans l'ordre chronologique) parmi les confréries de dévotion n'est mentionnée qu'un siècle après la précédente: c'est la confrérie Notre-Dame (*unser lieben frawen zech* ou *fraternitas Beate Marie Virginis*), citée dans un testament de 1446.³¹ En réalité, il est possible qu'elle naquit deux ou trois décennies auparavant: un autel de la Vierge, érigé dans le couvent franciscain abritant cette confrérie, figure dans un testament vraisemblablement rédigé en décembre 1414.³² Même après le milieu du 15^e siècle, les fondations confraternelles demeurent peu nombreuses. Les testaments révèlent alors l'existence de la confrérie Mère-de-Miséricorde (*die zech der mueter der parmherzigkait*, citée pour la première fois dans un testament de 1467),³³ peu avant la confrérie Saint-Nicolas (*Sand Niclas zech* en 1471),³⁴ puis un quart de siècle plus tard, celle de la confrérie Saint-Sébastien (*die Zech Sand Sebastian* en 1494).³⁵ Au début du 16^e siècle, il n'y avait donc encore que cinq confréries de dévotion à Bratislava. Apparaissent ensuite dans la documentation testamentaire les confréries Sainte-Anne (*Sand Anna zech* en 1503),³⁶ Sainte-Trinité (*in der heiligen drivaltighait zech* en 1505–1506),³⁷ Saint-Jacques (*Sandt Jacob bruederschafft* en 1508),³⁸ et enfin Sainte-Barbe (*Sand Barbara zech* en 1512).³⁹ Par ailleurs, une confrérie des

27 P.T. 8v-9r.

28 Ortway, *Pozsony*, t. 2, vol. 4, p. 399.

29 Paztor, *A magyarság*, p. 24.

30 Précisons que la plus ancienne confrérie mentionnée à Sopron (Saint-Georges) date de 1368 environ (1393 au plus tard), celle de Buda (Saint-Sacrement) de 1436. Hazi, *Sopron*, p. 288; A. Kubinyi dans *Budapest története*, t. 2, p. 71.

31 P.T. 55v. Tivadar Ortway n'en parle qu'à partir de 1461. Ortway, *Pozsony*, t. 2, vol. 4, p. 507.

32 Toutefois, l'auteur du testament (*Wennig Gilig*) ne parle pas de confrérie à son sujet. *Item am ersten so schaffich mein drittail an der durren mawt vnd ainen weingarten Hochengel czu vnser lieben frawen zu ainem frwampt, das der Gardian mit den prudern singen sol tegleich vnd ewigleich auf vnser lieben frawen altar in den eren vnser frawn*. P.T. 23v.

33 P.T. 12r-v.

34 P.T. 141r.

35 P.T. 243r-244r.

36 P.T. 293r.

37 P.T. 314r-v.

38 P.T. 322r.

39 P.T. 339r-340v.

pauvres (*die Zech der Armen Leut, fraternitas Pauperum, die armenlewtt Bruederschafft*) est nommée pour la première fois en 1499.⁴⁰ En dehors de celles que je viens d'énumérer, il ne semble pas y avoir eu d'autres confréries de dévotion (ou de charité) dans la ville.⁴¹ Aucune disparition ne survint parmi elles avant 1526: toutes les confréries sont citées jusque dans les dernières années couvertes par la documentation, la plupart au moins une fois jusqu'en 1526, la dernière en 1529.⁴² Il faut dire que le *corpus* utilisé s'interrompt en 1529: la Réforme ne parvenant à s'implanter à Bratislava qu'après 1561, on ne sait rien des circonstances de leur disparition. Si bien que le nombre maximal de confréries non professionnelles atteint dans la ville de Bratislava avant cette date semble avoir été de dix confréries (à partir de 1512), dont deux antérieures à 1450, quatre fondées entre 1450 et 1500 et les quatre dernières après 1500 (voir graphique). Contrairement à ce que l'on croyait jusqu'à présent, le mouvement des créations confraternelle se fit donc autant dans la seconde moitié du 15^e siècle que dans le premier quart du 16^e siècle.

L'origine de ces associations demeure inconnue. On sait seulement (d'après le document de 1349) que c'est le conseil de ville et les bourgeois de Bratislava qui prirent l'initiative de fonder la confrérie du Saint-Sacrement.⁴³ Faut-il mettre en relation l'apparition de la confrérie Saint-Sébastien avec une épidémie de peste dans la ville? Peut-être naquit-elle du projet de construction d'une chapelle de ce vocable dans l'église franciscaine (achevée quelques années plus tard, en 1502, pendant qu'une terrible peste sévissait dans la ville),⁴⁴ mais rien ne permet de l'assurer.⁴⁵

Les confréries de métier suivirent de peu les groupements de laïcs à caractère non professionnel. Trois sont citées pour la première fois en 1376, réunissant les spécialités les plus prospères (les boulangers, les bouchers et les cordonniers).⁴⁶ Les testaments évoquent également la confrérie des tailleurs (ou *sneyder zech*) dès 1436,⁴⁷ après quoi le nombre de confréries de métier s'accroît assez réguliè-

40 P.T. 270r-v.

41 Un testament de 1516 mentionne *dÿ gross Bruederschafft*, mais il ne s'agit pas d'une confrérie de Bratislava: le document précise qu'elle se trouve *gein Padenn*. P.T. 378v-381v.

42 P.T. 425v-426r.

43 Ortway, *Pozsony*, t. 2, vol. 4, p. 399.

44 C'est ce qu'affirme Tivadar Ortway (*Pozsony*, t. 2, vol. 4, p. 505), repris par Lajos Pásztor (*A magyarság*, p. 35).

45 On note seulement que de nombreux testaments font des dons à la confrérie Saint-Sébastien *zu dem paw* en 1495 d'une part, puis en 1503-1504, et enfin pour un tableau d'autel destiné à cette confrérie (*zw dem pildt*) en 1510-1511. P.T. 248v-249v, 249v-250v, puis 294r-v, 300v-301r, et enfin 331r-v.

46 L. Szadeczky, *Iparfejlődés és a czéhek története Magyarországon* [Le développement industriel et l'histoire des corporations en Hongrie] (Budapest, 1913). Les sources testamentaires de Bratislava les mentionnent respectivement en 1468 (*die zech der maister der peken*), en 1514 (*die czech der Vleischaker*) et en 1508 (*dy zech der schuester*). P.T. 143v, 355r-356r et 320v-321r.

rement, atteignant un maximum de 14 associations en 1510.⁴⁸ Sont en effet mentionnées dans les testaments les associations suivantes (dans l'ordre chronologique de leur première occurrence): deux confréries de vignerons (*hawer zech* Saint-Paul de l'église Saint-Michel et *hawer zech* de l'église Saint-Laurent, à partir des années 1450–1451), une confrérie des forgerons (*die zech der smid* ou *zecha fabrorum*, 1467), une confrérie des pêcheurs Saint-Pierre (*die zech der vischer*, 1472), une confrérie des tailleurs de pierre (*die zech der Stainmetz*, 1486), une autre regroupant les fabricants de bourses (*die peutler zech* en 1487), celles des charpentiers (*der erbern pruderschaft der Zymerleut*, 1495), des fourreurs (*die Kursner zech*, *die bruderschaft der Kürschner*, 1498), des tanneurs (*dy ledrer zech* en 1504), et enfin des chapeliers (*die hutter zech* en 1510).⁴⁹ Toutefois, il convient de manier les données quantitatives fournies par les testaments sur les associations de métier avec une grande précaution, car seule une toute petite minorité de testaments (moins de 5%) y fait allusion. Il est fort possible qu'en matière de succession, on obéissait à des règles non écrites transférant automatiquement une partie des biens du défunt à la confrérie professionnelle à laquelle il appartenait, en l'absence de toute clause spécifique dans son testament.

Répartition des confréries dans la ville

Comment s'articulaient les vingt-quatre associations de Bratislava par rapport aux établissements ecclésiastiques, et à l'intérieur de l'espace urbain? De manière générale, les confréries de dévotion semblent s'être plutôt concentrées à l'intérieur des remparts (où se trouvaient à la fois la collégiale Saint-Martin et le couvent franciscain), à l'inverse des confréries professionnelles.⁵⁰

Parmi les dix confréries de dévotion citées, l'une disposait d'un oratoire dans une église paroissiale (la confrérie du Saint-Sacrement, dans l'église de la collégiale)⁵¹ et trois avaient pour siège le couvent franciscain (Notre-Dame,⁵² Saint-Sébastien,⁵³ Sainte-Anne⁵⁴). Mais les autres associations (Mère-de-Miséricorde, Sainte-Trinité, Sainte-Barbe, Saint-Jacques, Saint-Nicolas et la confrérie des pauvres) demeurent impossibles à localiser, de même que la plupart des confréries

47 P.T. 28r–v.

48 Voir graphique. Lajos Pásztor y ajoute une confrérie des bateliers, mentionnée vers le début du 16^e siècle, dont je n'ai pu retrouver la trace dans la documentation. *A magyarság*, p. 44.

49 P.T. 67r, 68r, 132r–v, 164v, 211r–v, 212v–213r, 248r–v, 281r–v, 300v–301r et 326v.

50 Les exemples documentés sont cependant trop peu nombreux pour que l'on puisse mettre en rapport la situation des confréries avec leur date de création, ou même leur nature.

51 D'après les statuts de 1349, réformés en 1447. T. Ortway, *Pozsony*, t. 2, vol. 4, pp. 399–400. Les testaments confirment cette localisation par des formules comme *hintz Sand Mertt* ou *bey Sand Merten pharrchirchen* (en 1439 et 1446). P.T. 32r–v et 57v.

52 Les testaments l'indiquent en 1487 (P.T. 212v–213r), en 1500 (P.T. 272v) et en 1504 (P.T. 302r).

53 Les testaments le montrent, en 1494 (P.T. 243r–244r) comme en 1515 (P.T. 358v).

54 Un testament de 1517 l'indique formellement: *in sandt Anna zech in das Munich kloster*. P.T. 369v–370r.

de métier. On sait seulement qu'il existait un autel de la Trinité dans l'église Saint-Laurent dès 1501,⁵⁵ ce qui ne prouve pas c'était l'autel de la confrérie de ce nom, mentionnée peu après, d'autant qu'il existait un autel portant la même dédicace depuis 1477 dans l'église Saint-Martin.⁵⁶ La remarque s'applique aussi à l'autel Saint-Nicolas, attesté dans l'église Saint-Martin depuis au moins 1503, mais dont on ne sait s'il avait un rapport avec la confrérie de ce vocable.⁵⁷ S'agissant des confréries de métier, les incertitudes sont tout aussi grandes, d'autant que l'on connaît rarement le nom de leur saint patron. Les testaments renseignent néanmoins sur les deux associations de vignerons: ils avaient leur oratoire dans les deux églises paroissiales situées hors-les-murs, Saint-Michel pour l'une (*in die hawer zech zu Sannd Paul in Sannd Michels pfarrkirchen*), et Saint-Laurent (*in die zech der hawer zu Sand Larenczen*) pour l'autre.

Les données manquent donc pour savoir si, à Bratislava, les paroisses accueilleraient plus de confréries que les frères mendiants. Il faut cependant souligner la forte intégration paroissiale de l'une d'entre elles, la confrérie du Saint-Sacrement, qui semble avoir constitué un rouage indispensable au fonctionnement matériel de la paroisse Saint-Martin. Le testament de Martin *Neittl* en 1462 montre en effet qu'elle avait la garde du trésor de l'église, décidant notamment de l'utilisation des objets liturgiques,⁵⁸ et qu'elle gérât les biens donnés par testament à l'église Saint-Martin, qu'ils fussent accompagnés ou non de fondations perpétuelles ou d'un enterrement dans cette église.⁵⁹ En outre, cette confrérie avait reçu vers le début du 15^e siècle le patronage d'un autel situé dans l'église de la collégiale, et en choisissait par conséquent le prébendier.⁶⁰ Pour celles des confréries qui siégeaient dans le couvent franciscain, les obligations matérielles des confrères envers les religieux étaient précisément définies. Du moins était-ce le cas pour la confrérie Notre-Dame: ses membres devaient payer 15 florins par an au couvent pour l'habillement des frères, et remettre une offrande solennelle composée d'un veau et d'un tonneau de vin, ainsi que des pains à l'occasion des messes annuelles demandées par l'association.⁶¹ Les échanges entre confrères et religieux se réduisaient-ils à ces versements? On l'ignore malheureusement.

De quel type d'oratoire(s) disposaient les associations de laïcs de Bratislava? La confrérie du Saint-Sacrement semble avoir bénéficié à l'origine d'un autel situé dans l'église collégiale (desservi par un prêtre membre de celle-ci),⁶² mais

55 Ortway, *Pozsony*, t. 2, vol. 4, p. 413.

56 Ortway, *Pozsony*, t. 2, vol. 4, p. 413.

57 Ortway, *Pozsony*, t. 2, vol. 4, p. 413.

58 *Item testor et lego [duos ornatus integros] (...), ut domini fratres iam dicti zeche ad usum ecclesie Sancti Martini in festivitibus presertim beatissimi virginis Marie diligenter et circumspecte administrent, videlicet ita reponant.* P.T. 104v–105v.

59 P.T. 105r (1462), 126v–127v (1467), 184v–185r (1481), 208r–v (1487), 313r–314r (1500–1506).

60 Ortway, *Pozsony*, t. 2, vol. 4, pp. 410–411.

61 Ortway, *Pozsony*, t. 2, vol. 4, p. 507; Pasztor, *A magyarság*, p. 28.

62 D'après deux documents de 1425, cités par Ortway dans *Pozsony*, t. 2, vol. 4, p. 400, note 1.

aussi d'une chapelle. Mentionnée pour la première fois en 1420,⁶³ elle n'apparaît pas dans le nouveau règlement confraternel de 1447, mais ses liens avec la confrérie semblent étroits, à la lecture de plusieurs testaments.⁶⁴ La confrérie Saint-Sébastien avait sa chapelle dans l'église franciscaine dès 1495.⁶⁵ Il est possible enfin que la confrérie Notre-Dame ait eu pour oratoire l'autel de la Vierge mentionné dans le testament datant sans doute de décembre 1414.⁶⁶

Taille des associations et hiérarchie

Aucune liste de membres n'ayant subsisté en dehors de la confrérie du Saint-Sacrement, et les testateurs n'indiquant qu'à de très rares exceptions près leur appartenance à l'une ou l'autre des confréries de la ville, on ne dispose que d'un seul indice pour évaluer la taille de ces confréries: la fréquence de leur occurrence dans les testaments. Encore s'agit-il bien sûr d'un instrument de mesure très approximatif, puisque les dons pouvaient provenir de citoyens non membres. Les confréries les plus grandes n'étaient pas forcément celles qui attiraient le plus de dons! Il semble néanmoins que le réseau des confréries de dévotion ait été dominé par deux associations nettement plus importantes que les autres, Notre-Dame et Saint-Sébastien (avec 94 et 91 mentions dans les testaments), suivies de Mère de Miséricorde (68 mentions), Saint-Sacrement (65), puis Saint-Nicolas (49); on trouve ensuite la confrérie des pauvres (28 occurrences), et, loin derrière, les autres confréries (moins de 15 occurrences chacune). Chronologiquement, après celle du Saint-Sacrement demeurée longtemps la seule et unique association de laïcs dans la ville, les deux confréries mariales dominèrent le paysage confraternel de celle-ci des années 1470 au milieu des années 1490, avant d'être supplantées par Saint-Sébastien (à partir de 1494). Bien que partielles (surtout pour les premières), les listes de membres de la confrérie du Saint-Sacrement datées de 1424, 1433, 1445 et 1476 (dans les registres municipaux) permettent de préciser les choses, en valeur absolue cette fois: ils nomment respectivement 27, 56, 23 et 108 membres.⁶⁷ On peut donc raisonnablement penser qu'à la fin du 15^e et au début du 16^e siècle, les quatre plus importantes confréries de la ville avoisinaient chacune la centaine de membres; cela reste naturellement très modeste, en comparaison des chiffres occidentaux.⁶⁸

Compte tenu du faible nombre d'associations professionnelles mentionnées par les testaments, on ne se risquera pas à de telles hypothèses les concernant; les deux confréries de vigneron (avec 59 mentions contre 37 pour tous les autres

63 Ortway dans *Pozsony*, t. 2, vol. 4, p. 400.

64 On lit ainsi dans l'énumération des exécuteurs testamentaires d'un legs effectué en 1517: *die wirdigen ersamen weisen herren Augustin Engerstorffer Beneficiaten und phrient her in Gotsleichnambs zech und kapellen*. P.T. 375r-v.

65 *Item in Sand Sebastian zech in der Capellen im munichkloster*. P.T. 249v-250v. Toutefois, un testament de 1502 parle d'autel: *vor Sant Sebastians altar*. P.T. 282r-v.

66 *auf vnser lieben frawen altar*, P.T. 23v.

67 Ortway, *Pozsony*, t. 2, vol. 4, p. 409.

68 Vincent, *Les confréries*, pp. 54-55.

métiers rassemblés) paraissent néanmoins les plus importantes au début du 15^e siècle, comme à la fin des années 1520. Cela s'explique à l'évidence par le rôle majeur que jouait la viticulture dans l'activité économique de Bratislava à la fin du Moyen Age.

Vocables des confréries

Les vocables des confréries de Bratislava illustrent fidèlement les tendances de la Hongrie du Moyen Age tardif pour le choix du saint patron des édifices religieux,⁶⁹ en particulier dans les villes,⁷⁰ et plus encore, s'agissant des associations de laïcs.⁷¹ On soulignera la forte représentation des vocables mariaux: dans une localité dont le couvent franciscain portait déjà le nom de la Vierge, deux des trois plus importantes confréries avaient aussi une dédicace mariale, sans compter l'association Notre-Dame qui fonctionnait dans l'hôpital (sans avoir véritablement le nom de confrérie). L'une d'elle, Mère-de-Miséricorde, peut (comme à Bártfa) être mise en relation avec la popularité grandissante dans le royaume du *Salve Regina* (une prière fréquemment prescrite par les fondations perpétuelles des citoyens).⁷² La confrérie du Saint-Sacrement témoigne, par sa précocité et sa longévité exceptionnelles, du succès de la dévotion eucharistique en Hongrie, présente dès la fin du 13^e siècle (avec la célébration liturgique de la Fête-Dieu) et diffusée ensuite dans l'ensemble du royaume par les couvents franciscains (notamment sous la forme du culte au Saint Sang).⁷³

Le saint patron des associations de métier ne figure que rarement dans les testaments: on ne connaît que celui de la confrérie des pêcheurs (Saint-Pierre), et de l'une des confréries de vigneron (Saint-Paul, patron de la confrérie des vignerons de la paroisse Saint-Michel). Ces deux exemples laissent penser que, comme souvent à la fin du Moyen Age,⁷⁴ le choix du saint patron n'avait pas toujours un lien direct avec le métier.

Les testaments consultés permettent donc d'établir que les confréries médiévales de Bratislava étaient plus nombreuses que ce que l'on croyait jusqu'à présent—et assez populeuses pour certaines—, même si l'on se trouve encore bien en dessous des chiffres occidentaux. D'autre part, les paroisses n'étaient pas les seules à abriter des oratoires confraternels, le couvent franciscain jouant à ce titre un rôle peut-être aussi grand que les églises paroissiales. Les confréries semblent donc y avoir constitué (involontairement d'ailleurs)⁷⁵ un véritable

69 Pasztor, *A magyarság*.

70 de Cevins, *L'Eglise*, vol. 3, pp. 1118–1121.

71 Pasztor, *A magyarság*, pp. 24–33.

72 Pasztor, *A magyarság*, pp. 31–32.

73 J. Sümegi, "Az oltáriszentség és a szent Vér tisztelete a középkori Magyarországon" [Le culte du Saint-Sacrement et du Saint-Sang en Hongrie médiévale], *Magyar Egyháztörténeti Vázlatok* 3 (1991), pp. 107–119; Pasztor, *A magyarság*, p. 23; S. Balint, *Karácsony, Húsvét, Pünkösd* [Noël, Pâques, la Pentecôte] (Budapest, 1973), pp. 347–348.

74 Pasztor, *A magyarság*, pp. 44–45.

75 Aucun document ne fait allusion à d'éventuels échanges (de quelque nature que ce soit) entre les confréries de la ville.

réseau; mais, faute de sources suffisamment explicites, on ne peut identifier avec certitude les pôles majeurs autour desquels il s'articulait.

2. Le fonctionnement des confréries et leur rayonnement

Organisation interne

En l'absence de règlements confraternels, l'organisation interne des confréries médiévales de Bratislava échappe pour une grande part à l'observation. La seule confrérie documentée sur ce point est la plus ancienne, celle du Saint-Sacrement. Servit-elle de modèle à toutes les associations nées après elle? Pour le savoir, reprenons les points les plus importants des statuts de 1447 et comparons-les avec les (maigres) données que fournissent les testaments à propos des autres confréries.

Les statuts de 1447 mentionnent comme principal responsable de la confrérie du Saint-Sacrement un *zechmaister* (ou encore *magister zeche*, parfois *vitricus*),⁷⁶ dont le rôle consistait à gérer les finances de la confrérie, assisté de quatre confrères élus (*vier die dew prueder, die vier*). Il détenait le coffre de l'association, et à ce titre pouvait autoriser ou refuser les dépenses. Une fois l'an, il devait établir un bilan de gestion. C'est lui aussi qui se chargeait de se procurer les cierges qui étaient ensuite vendus aux membres de la confrérie. Il contrôlait également les revenus des trois chapelains assurant les célébrations à l'autel de la confrérie.⁷⁷ Un *zechmaister* est mentionné en 1487 pour la confrérie Mère de Miséricorde,⁷⁸ de même que dans celles de Notre-Dame en 1495,⁷⁹ et de Saint-Sébastien en 1510.⁸⁰ Bien qu'aucun document ne permette d'en acquérir la certitude, leur fonction s'apparentait vraisemblablement à celle du maître de la confrérie du Saint-Sacrement.

Les clercs (membres inscrits ou non) jouissaient-ils de prérogatives spécifiques leur assurant le contrôle (au moins partiel) des affaires confraternelles? Il semble que non. Dans la confrérie du Saint-Sacrement en tous cas, les chapelains devaient promettre de respecter le règlement de l'association et d'obéir à ses membres, sous peine de privation de leur charge.⁸¹ Bien qu'ayant son oratoire dans une puissante collégiale, l'association était contrôlée par des laïcs, non par les chanoines, pas plus que par le curé en titre de la paroisse Saint-Martin. Seuls trois chanoines de la collégiale Saint-Martin figurent dans la liste de membres

76 Un testament de 1503 mentionne parmi les exécuteurs testamentaires le *vitricum czeche Corporis Christi*. Sans doute s'agit-il du maître de la confrérie du Saint-Sacrement. Le terme, bien qu'exceptionnel dans la documentation consultée, cadre bien avec les fonctions (principalement économiques) que ce personnage remplissait au sein de l'association (comme le *vitricus* des paroisses hongroises ou polonaises à la même période). P.T 297r-v.

77 Ortway, *Pozsony*, t. 2, vol. 4, pp. 401-402, 405.

78 P.T. 213v-214v.

79 P.T. 253v-254v.

80 P.T. 337r-v.

81 Ortway, *Pozsony*, t. 2, vol. 4, pp. 405-406.

datée de 1424, et il n'étaient plus que deux en 1476.⁸² Le curé de Saint-Martin, mentionné en tant que simple membre en 1476, n'apparaît nulle part comme dignitaire de la confrérie, même de façon purement honorifique. En outre, les chapelains de la confrérie étaient choisis non par lui, mais par le conseil de ville (en vertu du droit de patronage) en 1425, puis par les confrères eux-mêmes.⁸³

Les ressources fraternelles

En l'absence de comptes des confréries, il est impossible d'évaluer la part que représentaient les diverses sources de revenus mentionnées par la documentation dans leur budget. On se bornera donc à en présenter un bref inventaire.

Des cotisations d'un faible montant étaient exigées des membres de la confrérie du Saint-Sacrement (un cierge d'une valeur de deux *phenning*, ainsi que 10 *phenning* aux Quatre temps, selon les statuts de 1447).⁸⁴ D'après un testament de 1500 (reconnaissant une dette au titre de *quotember gelt*), les membres de la confrérie Notre-Dame devaient eux aussi payer une certaine somme d'argent à leur association, à intervalles réguliers.⁸⁵ Les confrères de l'association du *Corpus Christi* étaient par ailleurs encouragés à apporter du pain et du vin aux trois chapelains de la confrérie, dans la mesure de leurs moyens.⁸⁶ Les nouveaux membres devaient payer un droit d'entrée de 80 *neuer phenning* et une livre de cire.⁸⁷ Des amendes frappaient les membres négligents (un quart de livre de cire en cas d'absence aux célébrations obligatoires).⁸⁸

La plupart des dons aux confréries mentionnés dans les testaments se composent de sommes modiques, généralement un florin ou deux, soit l'équivalent de 5 à 10 jours de travail pour un artisan, et rarement plus de 10 florins. Les legs en argent dont le montant est nettement plus élevé (de l'ordre de 30 à 50 florins) se raréfient après 1490. Ils sont souvent associés à des fondations de messes (ou complètent une fondation existante), ou encore à l'entretien de lampes perpétuelles (pour la confrérie du Saint-Sacrement), tout comme les dons en biens fonciers. Ces derniers, vignes, maisons ou sièges de bouchers, figurent dans moins de 5% des testaments mentionnant les confréries. Nul doute qu'ils assuraient cependant des revenus durables à l'association qui en était le bénéficiaire: les registres urbains montrent en tous cas que plusieurs maisons et échoppes versaient des redevances à la confrérie du Saint-Sacrement,⁸⁹ et les testaments le confirment.⁹⁰ Pour le reste, les testateurs leur laissaient souvent des objets en métal

82 Ortway, *Pozsony*, t. 2, vol. 4, p. 409.

83 Ortway, *Pozsony*, t. 2, vol. 4, pp. 409–410.

84 Ortway, *Pozsony*, t. 2, vol. 4, p. 401.

85 P.T. 273v–274r.

86 Ortway, *Pozsony*, t. 2, vol. 4, pp. 402–403.

87 Ortway, *Pozsony*, t. 2, vol. 4, pp. 403–404.

88 Ortway, *Pozsony*, t. 2, vol. 4, p. 401.

89 Ortway, *Pozsony*, t. 2, vol. 4, pp. 406–407.

90 En 1479 par exemple, Anne *Gravenpuchlerin* reconnaissait devoir 40 florins à la confrérie du Saint-Sacrement *auff das haws*. P.T. 178r–179r.

précieux (vaisselle liturgique ou profane, ceintures), des vêtements (souvent des chasubles ou *messgewant*), des outils (notamment pour les confréries de métier), des armes, ou encore du vin (destiné à la vente, dans une ville où l'on pratiquait beaucoup le commerce du vin) et enfin de la cire. Parfois, les donateurs précisaient que leurs dons devraient être affectés à l'embellissement de l'oratoire confraternel (*in vnser frawen zech zu der Bildnus* en 1504).⁹¹

Grâce aux liquidités que leur procuraient cotisations, legs en argent et en biens marchands, les confréries de Bratislava pratiquaient-elles (comme on a pu le supposer à Sopron)⁹² le prêt à intérêt? Plusieurs testaments mentionnent des dettes envers la confrérie du Saint-Sacrement (6 florins en 1463, 10 florins en 1465, 40 en 1479, 5 florins en 1501),⁹³ la confrérie Saint-Sébastien (5 florins en 1499),⁹⁴ la confrérie Notre-Dame (1 florin en 1500),⁹⁵ la confrérie Saint-Nicolas (4 florins en 1473),⁹⁶ l'une des deux confréries de vigneron (3 florins en 1505),⁹⁷ et la confrérie des pêcheurs Saint-Pierre (4 livres deniers en 1515).⁹⁸ Les confréries de Bratislava auraient donc, comme les églises et couvents de la ville, servi d'établissement de crédit à de nombreux citadins. Rien ne prouve que ceux-ci en étaient tous membres, ni qu'ils y bénéficiaient, le cas échéant, de taux moins élevés qu'ailleurs.

Activités religieuses et caritatives des confréries

Les statuts révisés en 1447 de la confrérie du Saint-Sacrement prescrivent la célébration de nombreuses cérémonies par les trois chapelains de l'association, dont certaines (on l'a vu) devaient être suivies par tous les membres ou au moins leur représentant, sous peine d'amende: une messe quotidienne pour le salut des membres vivants et défunts; une messe hebdomadaire solennelle, le jeudi en l'honneur du Saint-Sacrement, avec sons de cloches; et chaque trimestre (aux Quatre Temps), des vigiles suivies d'une messe en présence de tous les membres. En outre, lorsqu'un confrère ou une consœur venait à mourir, on célébrait une veillée funèbre, une messe de funérailles le lendemain (à laquelle tous devaient assister), de même que le 7^e et le 30^e jour suivant le décès.⁹⁹ La confrérie Notre-Dame faisait chanter trois messes par semaine (le lundi pour les défunts, le jeudi pour le Saint-Sacrement, le samedi pour la Vierge) et deux messes dans l'année, le lundi suivant la Purification (l'une pour la Vierge, et une autre pour les défunts), avec un prédicateur proclamant des indulgences. Le dimanche précédent, les frères devaient célébrer des vêpres *solennis*.¹⁰⁰ Mais on ignore dans

91 P.T. 302r.

92 Szende, "A soproni" p. 271.

93 P.T. 112v-113v, 118r-v, 178v-179r, 278v.

94 P.T. 270r.

95 P.T. 273v-274r.

96 P.T. 160r.

97 P.T. 308r-v.

98 P.T. 358r-v.

99 Ortway, *Pozsony*, t. 2, vol. 4, pp. 399-402.

quelle mesure les confrères étaient tenus d'assister à ces célébrations; leur fréquence laisse penser que l'obligation de présence ne valait que pour les messes annuelles.

Au delà de ces prescriptions strictement cultuelles, les membres des confréries devaient-ils par ailleurs respecter à Bratislava des règles de moralité? Dans celle du Saint-Sacrement, tout était fait pour maintenir la paix entre les membres: les statuts de 1447 imposent le pardon mutuel en cas de litige, sous peine d'exclusion!¹⁰¹ En revanche, les pratiques caritatives n'y occupaient qu'une place réduite: elles se bornaient à offrir le même service funèbre aux membres morts loin de la ville qu'à ceux qui s'étaient éteints dans celle-ci.¹⁰² Si la confrérie des pauvres jouait sans doute un grand rôle dans la charité urbaine, à l'instar des autres confréries de ce nom mentionnées dans le royaume,¹⁰³ l'absence de document s'y référant ne permet d'en mesurer ni les manifestations, ni la portée.

On a encore moins de traces des activités religieuses et caritatives des associations à recrutement professionnel. D'après le règlement de 1516 (partiellement conservé) des compagnons cordonniers, leur confrérie finançait une fondation de cierges, qui brûlaient aux Quatre Temps, le Jour des Morts, aux fêtes mariales, ainsi qu'à Noël, à Pâques, à l'Ascension et à la Pentecôte.¹⁰⁴ Selon le même texte, les maîtres devaient secourir les membres malades et sans fortune, pour éviter qu'ils ne soient obligés de mettre en gage leurs affaires auprès des Juifs, ou ne se retrouvent à l'hôpital.¹⁰⁵ Cet exemple semble contredire (pour Bratislava au moins) l'affirmation selon laquelle la solidarité constituait le point fort des confréries de métier du royaume de Hongrie—par opposition aux confréries de dévotion—;¹⁰⁶ mais d'autres documents seraient évidemment nécessaires pour s'en assurer.

Rayonnement dans la société urbaine

La confrérie du Saint-Sacrement regroupait principalement des membres du patriciat urbain, en particulier les magistrats municipaux, au point qu'on a pu considérer cette confrérie comme une sorte d'organisme parallèle au conseil de ville.¹⁰⁷ Les testaments confirment sur ce point les données des listes de membres, y compris au début du 16^e siècle: ainsi, Jean Lachenperger, *vitricus* de la confrérie en 1503, était-il alors membre du conseil (*civem juratum*).¹⁰⁸ En raison du faible montant des cotisations et droits d'entrée dans cette association, il est probable

100 Ortway, *Pozsony*, t. 2, vol. 4, p. 507; PÁSZTOR, *A magyarság*, p. 28.

101 Ortway, *Pozsony*, t. 2, vol. 4, p. 403.

102 Ortway, *Pozsony*, t. 2, vol. 4, p. 403.

103 Z. Somogyi, *A középkori Magyarország szegényügye* [L'assistance aux pauvres en Hongrie médiévale] (Budapest, 1941), pp. 21–22.

104 Pasztor, *A magyarság*, p. 46.

105 Pasztor, *A magyarság*, p. 48.

106 Pasztor, *A magyarság*, pp. 47–48.

107 Ortway, *Pozsony*, t. 2, vol. 4, p. 409; KOVÁTS, *A pozsonyi*, p. 15.

108 P.T. 297r–v.

que l'admission des nouveaux membres s'y faisait par cooptation. Les autres confréries de la ville recrutaient sans doute leurs membres dans des milieux sociaux plus hétérogènes.

La proportion globale d'habitants de Bratislava inscrits dans une ou plusieurs confréries demeure impossible à établir, en l'absence de listes de membres complètes, et du fait de la pluralité d'inscription de certains citadins. En effet, on a la preuve de leur appartenance simultanée à plusieurs associations de laïcs (hors confréries de métier). Un testament de 1519 précise ainsi: *Item in al Zech darinnen ich ain mitschwester pin, schaff ich in yede 1 fl. vngr. zw geben.*¹⁰⁹ Bien que tous les donateurs ne fussent pas nécessairement membres des confréries à qui ils faisaient des legs, on observe que 35% des testateurs citant une ou plusieurs confréries de dévotion le font simultanément à au moins deux d'entre elles. Leur degré de participation à la vie matérielle et spirituelle de celles-ci s'en trouvait immanquablement amoindri.

Popularité et préférences

A Bratislava, les confréries bénéficiaient, par rapport à d'autres villes du royaume magyar, d'une popularité exceptionnelle. Plus du tiers des testateurs leur faisaient des dons à l'époque considérée (33,6 %), tandis qu'à Sopron, moins du quart d'entre eux y songeaient au moment de rédiger leurs dernières volontés.¹¹⁰ Compte-tenu des faibles effectifs des associations de Bratislava, on mesure combien le milieu des donateurs dépassait le cercle étroit des membres inscrits. La place qu'occupaient très souvent les dons aux confréries dans le texte des testaments, avant les dons à la famille, et en dernière partie des dons à l'Eglise, montre que l'on considérait qu'elles procuraient elles aussi des grâces spirituelles, à l'égal (ou presque) des établissements séculiers et réguliers (certes plus fréquemment mentionnés que les confréries). Le testament de Dorothee Dillmann exprime d'ailleurs clairement cette conviction en 1503, en les mettant tous sur le même plan.¹¹¹ Et, lorsqu'elles figurent parmi les bénéficiaires, les confréries recevaient souvent des dons aussi importants que les autres institutions religieuses (églises paroissiales et hospitalières, chapelles ou couvents).

Hommes et femmes manifestaient à l'égard des confréries un intérêt sensiblement égal: les secondes représentent 40% des bienfaiteurs des confréries de la ville. L'essor des associations de laïcs à Bratislava était donc aussi bien redevable

109 P.T. 387r-388r.

110 Etude menée à partir de 303 testaments datés de 1278 à 1524, pour la plupart rédigés au 15^e et au début du 16^e siècle. Szende, "A soproni" p. 271.

111 *Zum virdten vnd letzten Ob der allmechtig got mich von diser welt fordern vnd nemen wurde, Schaff vnd beuilh ich mein sel in die Schos seiner gotlichen barmhertzighait, vnd der Jungfraw Marien seiner lieben Muter, Vnd wil das mein leichnamb zu der erden bestat werde, die grebnus, der Sibend vnd der dreyssigist loblich versehen von mein gelassen gutern, Als ich mich dann solchs zu meiner lieben Muemen obgenant, vnd zu Irem hauswirt treulichen verlass dester vleissiger auszereichen. Nachdem doch durch mich vor etlich kirchen kloster vnd Czechen durch meins lieben hauswirts vnd meiner seln hail vnd trost willen begabt sind, Ich wil auch nichts destoweniger bezeugt haben.* P.T. 295r.

aux unes qu'aux autres. Cependant, on note que les préférences pouvaient varier selon le sexe des donateurs. Si les femmes sont sous-représentées parmi les bienfaiteurs de la confrérie Notre-Dame (constituant 35% d'entre eux),¹¹² et plus encore parmi ceux de la confrérie du Saint-Sacrement (29%), elles sont nombreuses à tester en faveur des confréries Mère-de-Miséricorde (41%) et Saint-Sébastien (43%), et plus encore à l'intention de la confrérie des pauvres (50%). Les clercs résidant dans la ville ne manifestaient guère le même engouement que les laïcs pour les confréries: sur 278 testateurs, on ne repère que trois membres du clergé. L'un d'eux n'était autre que le chapelain de l'association: Laurent Mischinger, recteur de l'autel du Corps-du-Christ, fit un legs en faveur de la confrérie de ce nom en 1498.¹¹³ La générosité de ces clercs pouvait cependant atteindre des proportions peu communes, tel Martin Neittl, chanoine et curé de Saint-Martin, déjà cité, qui laissait (entre autres) en 1462 à la confrérie du Saint-Sacrement 30 florins et deux vignes.¹¹⁴ Le troisième membre du clergé, Jean *Inngetl*, recteur de la chapelle cimétérale Saint-Hélène (dépendant de la paroisse Saint-Martin), manifeste un intérêt plus éclectique que ses prédécesseurs: son testament mentionne en effet plusieurs confréries, dont deux avaient leur siège dans le couvent franciscain (Notre-Dame et Saint-Sébastien).¹¹⁵ Les nobles s'intéressaient moins encore que les clercs aux confréries de la ville: aucun des quatre testateurs mentionnés dans la documentation consultée comme *nobilis* (en 1493, 1517, 1525 et 1527) ne les cite. La vitalité des confréries venait donc des autres catégories sociales représentées à Bratislava. Il m'est provisoirement impossible de définir plus précisément lesquelles, faute d'avoir pu consulter à ce jour les registres fiscaux de la ville, dans l'espoir d'y trouver le nom et le niveau d'imposition des bienfaiteurs des confréries.

Quelles étaient les associations confraternelles les plus appréciées? On a vu à propos de la taille des associations, que les confréries les plus souvent mentionnées par les testateurs étaient (dans l'ordre décroissant du nombre de leur occurrence dans les testaments consultés) celles de Notre-Dame, Saint-Sébastien, Mère-de-Miséricorde, Saint-Sacrement et Saint-Nicolas. J'ajouterai seulement, pour rendre compte du succès remarquable de la première, que la confrérie Notre-Dame bénéficia d'indulgences pontificales en 1461,¹¹⁶ et que le pape Paul II lui reconnut trois ans plus tard la participation aux bienfaits spirituels de l'ordre de saint François—les confrères défunts et vivants étant désormais associés aux prières provinciales franciscaines.¹¹⁷

112 Est-ce parce que cette confrérie avait son oratoire dans le couvent (masculin) franciscain? Non, car la confrérie Saint-Sébastien, plus prisée parmi les femmes de la ville, se trouvait dans le même cas.

113 P.T. 267v–268r.

114 P.T. 104v–105v.

115 P.T. 333v–334r.

116 Ortway, *Pozsony*, t. 2, vol. 4, p. 507.

117 *Ibidem*.

Les confréries de métier n'avaient guère la faveur des habitants de Bratislava: comme à Sopron (où seulement 11,2% des testateurs y songeaient),¹¹⁸ elles ne figurent que dans 10,7% des testaments consultés. De plus, les sommes léguées dépassaient rarement un florin. En dehors des vigneron, l'énorme majorité des donateurs (où leur conjoint, lorsqu'il s'agit de femmes) porte un nom correspondant au métier dont ils favorisaient la confrérie; seuls deux testateurs font des dons à des associations professionnelles différentes. Ceci montre le faible rayonnement de ces associations en dehors de leur branche d'activité. Leurs bienfaiteurs n'étaient pas toujours des hommes (pour plus de 30% du total). Les femmes étaient particulièrement nombreuses à tester en faveur des confréries de vigneron, un métier avec lequel elles se trouvaient fréquemment en relation dans les villes hongroises à cette époque.¹¹⁹

Si les testaments de Bratislava offrent peu d'indications véritablement nouvelles sur l'organisation interne et les activités des confréries de cette ville, ils permettent d'entrevoir l'étendue de leur rayonnement dans la société urbaine. Dirigées et soutenues par les laïcs pour les laïcs, elles n'avaient pas toutes un recrutement élitiste, et parvenaient à se faire connaître au-delà du cercle étroit de leurs membres inscrits, sauf pour les confréries de métier.

* * *

Le dépouillement de l'ensemble des testaments médiévaux de Bratislava peut paraître décevant à première vue. Au fond, il dévoile bien peu de choses sur ce que fut la réalité des confréries dans cette ville, à la fin du Moyen Age; il laisse d'immenses zones d'ombres, notamment sur les activités religieuses et charitables de ces associations—donc sur leur raison d'être.

Néanmoins, la documentation consultée permet de constater que, loin d'être définitivement établi, le nombre d'associations de laïcs des villes du royaume magyar au Moyen Age demeure encore très mal connu à ce jour. Cela tient non seulement aux destructions subies par les archives hongroises, mais aussi au fait que l'exploitation dans cette perspective de celles qui ont subsisté ne fait que commencer. Ce n'est qu'au terme de cette entreprise de longue haleine que l'on pourra déterminer dans quelle mesure et selon quelles étapes chronologiques les villes de Hongrie médiévale ont participé au mouvement confraternel. L'exemple de Bratislava révèle par ailleurs la fragilité de l'hypothèse selon laquelle les villes hongroises n'auraient pas eu besoin d'abriter beaucoup de confréries en raison de la présence de confréries de métier extrêmement actives sur le plan caritatif:¹²⁰ dans cette ville en effet, les associations religieuses à recrutement professionnel

¹¹⁸ Szende, "A soproni" p. 271.

¹¹⁹ K. Szende, "The Other Half of the Town: Women in Private, Professional and Public Life in Two Towns of Late Medieval Western Hungary" *East Central Europe* 20–23, part 1 (1993–1996), p. 184.

¹²⁰ On pourrait le penser à la lecture de Lajos Pásztor qui, juste après l'évocation des confréries de dévotion, souligne l'étroite solidarité liant les membres des associations de métier. *A magyarság*, pp. 47–48.

ne semblent avoir été particulièrement charitables. Parmi d'autres—saint patron, oratoire, célébrations confraternelles—, ce trait témoigne de leur étroite parenté avec les confréries de dévotion.

En définitive, les sources testamentaires montrent qu'à Bratislava, les confréries constituaient moins des "familles de substitution"¹²¹ que des auxiliaires du salut, à l'instar des églises et des couvents.

Marie-Madeleine de Cevins
Le Chêne, France

121 Pour reprendre l'expression de Catherine Vincent dans *Les confréries*, p. 49.

Nombre des confréries de Braislava au bas Moyen Age

